

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.		DE LIBOS A CAHORS.		Prix des places.			DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA		DE CAHORS A PARIS	
Libros	Cahors	Libros	Cahors	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	Libros	Paris	Libros	Paris
6 h 15	12 h 25	5 h 40	12 h 10	5 80	4 35	3 20	8 h 41	9 h 26	8 h 15	9 h 30
6 33	12 47	5 58	12 28	3 70	2 75	2 05	9 59	10 28	4 31	5 42
6 43	1 20	6 9	1 43	8 60	6 43	4 75	11 25	11 20	4 45	5 57
7 2	1 43	6 36	2 6	20 80	13 35	12 20	12 13	12 43	5 3	6 10
7 17	2 1	6 49	2 17	11 2	8 2	6 2	1 36	5 11	6 10	7 36
7 32	2 16	6 59	2 26	16 70	12 30	9 15	2	6 10	7 36	8 52
7 54	2 42	7 19	2 49	29 30	21 45	15 50	3	7 36	8 52	10 40
8 1	2 49	7 26	2 56	33 70	25 35	18 55	Départ pour Cahors		10 40	12 28
				41 35	30 75	22 70			12 28	14 16

Cahors, le 21 Mars 1871

Eh, qu'on nous sommes encore sous l'étreinte de l'ennemi ! l'étranger foule encore le sol de la patrie ; le sang de nos enfants, de nos frères, fume encore ! déjà deux provinces nous sont enlevées, nos armes, nos munitions ont passé la frontière, les milliards follement dépensés, les milliards imposés par le vainqueur épuisent nos dernières ressources, et ils trouvent que ce n'est pas assez de désastres et de ruines !... et ces hommes si habiles, se tenir à l'abri du péril, ces hommes dont les agitations malsaines et les honteuses lâchetés, ont tant de fois compromis la défense, paralysé tous les efforts, fait échouer d'utiles négociations sur le point d'aboutir, ces hommes dont la coupable oisiveté, dont l'activité plus pernicieuse encore ont coûté et coûtent tous les jours des sommes énormes, — ces hommes ne sont pas encore satisfaits !... il leur faut encore du sang et des ruines !...

La nation n'est rien pour eux : l'image de la patrie ensanglantée ne dit rien à leur cœur ; ils ont banni Dieu de leurs pensées ;... ah ! c'en est trop ! Non, non, la France ne doit pas subir en silence cette tyrannie mille fois plus honteuse et plus dure que celle de l'étranger. Plus de discorde, plus d'esprit de parti, une seule pensée, une seule volonté : le salut de la patrie.

Serrons-nous autour du seul gouvernement qui ait droit de nous donner des ordres puisque seul il représente le pays, par notre union, notre ferme résolution, faisons bien comprendre, à la tourbe insensée qui s'agitte à Paris que le temps est passé pour elle d'imposer ses caprices à la France et de lui faire payer ses folies. Qu'ils comprennent enfin, ces éternels ennemis de tout ordre, que nous voulons un ordre sérieux et durable, la religion honorée, la famille libre et respectée, la propriété sauvegardée, la stabilité dans les institutions, la paix au dehors, et surtout au dedans.

Nous avons tant de larmes à sécher, tant de blessures à penser, tant de ruines à relever, tant de désastres à réparer !... Que le gouvernement issu de nos suffrages puisse compter sur notre concours plein, et sans réserve, qu'il puisse sans crainte s'appuyer sur nous tous.

N'est-ce pas l'intérêt de tous, l'intérêt de chacun ? Le mouvement des affaires, le commerce, le travail peuvent-ils reprendre sans le calme et la paix ? Et si le cours régulier des affaires reste interrompu, si le commerce ne marche pas, si le travail ne reprend pas, comment trouver le crédit nécessaire pour faire face à des charges écrasantes, et les ressources indispensables pour échapper à une effrayante misère ?... et il nous faudra tous les jours des centaines de mille francs, des millions pour payer ces hommes dont toute la besogne consiste à tenir le pays tout entier dans l'angoisse et l'effroi ?... et il nous faudra multiplier les dépenses pour ex-

poser à de nouvelles fatigues, à de nouveaux périls nos enfants et nos frères !... pour voir tomber sous des balles fratricides ceux qui ont échappé au feu de l'ennemi, aux rigueurs de la saison, aux privations de la faim, aux tristesses de la captivité !

Non, non, qu'ils ne comptent plus sur nos divisions et sur nos faiblesses : ils ne trouveront pas un complice parmi nous. — Ah ! s'ils ne le voient pas, nous, nous le voyons ! Ces agitations sans motif, ces perpétuelles émeutes, ces révolutions en permanence, nous conduisent, nécessairement, à une ruine sans remède, nous préparent pour toutes les dictatures, tous les despotismes, toutes les servitudes.

C'est ainsi que les peuples finissent !

Dépêches Télégraphiques

Versailles, le 19 mars, à 8 h. 15 m. matin.

Le Président du conseil de Gouvernement chef du pouvoir exécutif, aux Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant les divisions militaires, Préfets Maritimes, premiers Présidents de Cours d'Appel, Procureurs-Généraux, Receveurs-Généraux, Archevêques et Evêques.

Le Gouvernement tout entier est réuni à Versailles ; l'Assemblée s'y réunit également. L'armée, au nombre de 40.000 hommes, s'y est concentrée en bon ordre, sous le commandement du général Vinoy. Toutes les autorités, tous les chefs de l'armée y sont arrivés.

Les autorités civiles et militaires des départements n'exécuteront d'autres ordres que ceux du gouvernement légal, résidant à Versailles, sous peine d'être considérés, en état de forfaiture.

Les membres de l'Assemblée Nationale, sont invités à accélérer leur retour, pour être tous présents à la séance du 20 mars.

Le Chef du pouvoir exécutif, A. THIERS.

Le Secrétaire Général, Préfet par intérim, L. Bouboussier.

TROUBLES DE PARIS.

Samedi matin, les proclamations suivantes, signées par tous les ministres, ont été affichées sur les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Habitants de Paris,

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison, à votre patriotisme et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité qui ne peut vivre que par l'ordre est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelques temps des hommes mal intentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens qui ne sont plus dans nos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville,

et ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaissant ainsi l'autorité du général d'Aurelle, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal institué par le suffrage universel.

Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-même au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens qui n'ont fait que paraître dans vos murs et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes ; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre ; car s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité.

Le gouvernement institué par la nation tout entière aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'Etat, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules, qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craignent pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant, le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris, sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renait pas, les capitaux dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir.

Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière, les canons dérobés à l'Etat vont être rétablis dans les arsenaux, et pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais ; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité et rendront service à la République elle-même que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais cet avertissement donné vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

Paris, le 17 mars 1871.

Signé : THIERS.

Président du Conseil, Chef du pouvoir exécutif de la République.

Dufaure, ministre de la justice.

E. Picard, ministre de l'intérieur.

Pouyer-Quertier, ministre des finances.

J. Favre, ministre des affaires étrangères.

Le Flo, ministre de la guerre.

Polhuau, ministre de la marine.

Lambrecht, ministre du commerce.

J. Simon, ministre de l'instruction publique.

De Larcy, ministre des travaux publics.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gardes nationales de Paris,

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'Etat.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République.

Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre, il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel, dont les membres presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et méritaient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne s'élevaient pour défendre d'un commun accord, la patrie et la République.

Paris, 18 mars 1871.

A. THIERS,

Dufaure, E. Picard, J. Favre, J. Simon, Pouyer-Quertier, Général de Flo, Amiral Pothuau, Lambrecht, de Larcy.

LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir ?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition ?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France !

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez les avec résolution pour rétablir le régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte ; groupez-vous autour de vos chefs ; c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

D'AURELLE.

Le ministre de l'intérieur,

ERNEST PICARD.

La journée du 18

Paris et la France viennent d'avoir une bien triste journée.

Hier toutes les dispositions avaient été prises par le gouvernement pour faire récupérer les hauteurs de Montmartre et reprendre les canons. Vers deux heures du matin, la force armée comprenant plusieurs régiments d'infanterie de ligne, de la gendarmerie, de la cavalerie, a en effet occupé les hauteurs sans grandes difficultés. Des sentinelles ont été placées par la troupe auprès des canons. A la pointe du jour, la proclamation du gouvernement, que nous reproduisons plus haut, a été affichée sur les murs de Paris. La population à son ré-

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la lig
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Libros	Paris
8 h 15	9 h 30
11 25	12 43
12 13	3 05
1 36	5 11
2	6 10
3	7 36

veil, s'est empressée de la lire. Devant chaque affiche, des groupes nombreux se formaient. Des discussions animées s'engageaient ; mais partout les partisans de l'ordre étaient en grande majorité.

Malheureusement, à ce moment même, un regrettable incident se passait sur les hauteurs de Montmartre. Les anciens détenteurs des canons de Montmartre étaient revenus en force pour les reprendre. Tout en criant : Vive la ligne ! Vive la gendarmerie ! ils s'avancèrent pour attaquer la gendarmerie et la ligne.

La gendarmerie fit bonne contenance, mais une partie des soldats de la ligne leva la crosse en l'air et se débânda. La plupart de ces soldats appartenait au 88^e et au 89^e de ligne, dit-on. La gendarmerie, la cavalerie et l'artillerie, ne se trouvant pas suffisamment soutenues par la ligne, durent se replier. Un officier de chasseurs a été tué dans le conflit, et le général Leconte est resté prisonnier aux mains des insurgés, qui l'ont enfermé dans une des chambres de la maison dite le Château-Rouge.

Le cheval de l'officier de chasseurs dont nous parlons plus haut ayant été tué également, fut dépecé, à l'aide d'un couteau de poche par un artilleur, et les morceaux distribués à la foule qui s'était précipitée autour de lui.

En conséquence de ces incidents, le gouvernement a fait battre la générale dans les rues, et l'on assure qu'une nouvelle proclamation a été affichée, appelant la garde nationale à défendre ses foyers, l'ordre troublé et la loi méconnue.

A midi, un bataillon de la garde nationale a croisé sur le boulevard Poissonnière, un détachement d'artilleurs, montés sur leurs chevaux, mais sans canons, et procéda d'un piquet de Hussards. Les gardes nationales crient vive la République ! Les artilleurs ont leur képi et répondent par le même cri.

Presque à la même heure un bataillon de ligne descend de la Bastille et se dirige du côté de la Madeleine. Quelques trainards suivent le bataillon. Un de ces soldats isolés est arrêté par un officier de la garde nationale qui veut lui arracher ses épaulettes. L'officier de la garde nationale est aussitôt environné, hné et bousculé par la foule.

A trois heures un quart la place de l'Hôtel-de-Ville n'est occupée que par les éclaireurs de la Seine qui ont figuré à l'affaire de Châteaudun et qui sont venus sans armes, rapporter leur drapeau à la préfecture.

A quatre heures on signale des barricades dans le faubourg St-Antoine et près du boulevard Richard-Lenoir. L'une de ces barricades est défendue par une mitrailleuse.

Au milieu de ces faits regrettables, nous devons souligner cette circonstance que les canons qui se trouvaient sur les buttes Chaumont, gardés également par des gardes nationaux, ont été rendus sans difficultés et en quelque sorte spontanément par leurs détenteurs. On ne peut que féliciter les gardes nationaux de ces quartiers de leur sage et patriotique résolution.

M. Thiers est resté samedi toute la journée au ministère des affaires étrangères ; c'est lui qui a donné des ordres aux généraux et qui a fait opérer aux troupes le mouvement de concentration qui s'est effectué dans la soirée autour de l'Ecole militaire.

A partir de ce matin, le quartier-général du général Vinoy, est établi à Versailles. Toutes les troupes restées dans les rangs sont également parties pour Versailles ; il n'y a plus à Paris ni ministres, ni généraux.

Une proclamation du maire de Versailles. M. Rameau, député de Seine-et-Oise, taxe de déplorable le mouvement insurrectionnel de Paris et invite la ville de Versailles ainsi que la garde nationale à prêter main-forte au pouvoir légal en faisant le meilleur accueil à l'armée qui a suivi le Gouvernement.

La caserne du prince Eugène a été occupée ce matin par les insurgés qui, d'ailleurs, n'ont pas tenu à y rester, et qui y ont laissé la troupe après lui avoir pris ses fusils. La troupe, d'ailleurs — c'était le 120^e de ligne — y a mis beaucoup de bonne volonté.

Les soldats qui ont levé la croix en l'honneur de la suite de leurs officiers et qui font partie des émeutiers, après avoir fraternisé avec eux dans les cabarets, appartiennent, à ce qu'il paraît, à l'armée de la Loire, qui aurait eu beaucoup à souffrir de la mauvaise administration de l'intendance militaire.

On ne passe plus ni rue de la Paix ni rue Neuve-des-Petits-Champs.

Les portes de l'hôtel de la Banque sont fermées.

Les indications qui nous étaient fournies hier et que nous reproduisons ci-dessus ont été confirmées par les événements de la soirée. Vers huit heures et demie, sur l'ordre du général Vinoy, qui transportait son quartier-général à l'école militaire, les troupes chargées d'occuper Paris, ont opéré leur mouvement de concentration en s'échelonnant, partie dans les quartiers voisins du champ de Mars, partie entre Paris et Versailles. Les deux états-majors de la 1^{re} division militaire et de la garde nationale quittaient en même temps leurs hôtels de la place Vendôme, laquelle était occupée bientôt après par des bataillons du quartier Montmartre. Ce mouvement n'a provoqué aucun conflit, le 1^{er} bataillon de platoon sur la place depuis plusieurs heures, et peu disposé à fraterniser avec les Montmartrais, ayant reçu l'ordre antérieurement, de l'autorité supérieure de se retirer.

Dès huit heures, la préfecture de police avait été envahie par la garde nationale et des soldats de ligne. Ils n'ont pas rencontré non plus de résistance, les gardiens de la paix étant partis pour Versailles. Des gardes nationaux, en s'emparant des nombreux chassepots qu'ils ont trouvés dans les postes, n'avaient pas eu la précaution de vérifier s'ils étaient chargés. Un homme a été tué par un fusil qui, choqué violemment est parti tout seul. C'est le seul accident qu'il y ait eu à signaler. La police de sûreté, qui travaille le dimanche, continue son service.

D'après la France nouvelle le drapeau rouge a été arboré à l'hôtel de ville qui est occupé également par la garde nationale. Des barricades sont faites sur le pont Louis-Philippe, et à l'entrée de l'avenue Victoria. Tout passant est tenu d'apporter son pavé.

On lit dans le Journal officiel : Le gouvernement, voulant éviter une collision, a usé de patience et de temporisation envers des hommes qu'il espérait par là, ramener au bon sens et au devoir. Ces hommes, se plaçant en révolte ouverte contre la loi, s'étaient constitués en comité insurrectionnel, ordonnant à la garde nationale de désobéir à ses chefs légitimes. C'est à leur action qu'a été due la résistance opposée à la reprise des canons que l'autorité militaire voulait repiacer dans leurs arsenaux, sous la garde de la garde nationale et de l'armée. La ville entière s'était émue de l'établissement de redoutes sur les hauteurs de Montmartre et des luttes Chaumont, et tout homme d'un peu

de bon sens comprenait combien il était à la fois ridicule et criminel de déployer contre Paris cet attirail menaçant.

Tant qu'un pareil état de choses se prolongeait, la reprise du travail était impossible, la province s'éloignait de la capitale, et toute espérance de crédit et de prospérité était indéfiniment ajournée. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, le gouvernement a senti qu'il était de son devoir de faire respecter la loi et de rendre à la garde nationale son autorité légale. Ce matin, à la pointe du jour, les hauteurs ont été enlevées, les canons allaient être reconduits aux arsenaux sous l'escorte de la troupe, lorsque des gardes nationaux armés et d'autres sans armes, excitant et entraînant la foule, se sont jetés sur nos soldats et leur ont arraché leurs armes. Plusieurs bataillons ont été cernés, d'autres forcés de se replier. A partir de ce moment, l'émeute a été maîtresse du terrain. Nous racontons plus bas comment ses criminels artisans ont mis en arrestation le général Lecomte et le général Clément Thomas qui se trouvaient dans la mêlée, et comment ces deux captifs ont été lâchement assassinés.

La journée s'est terminée dans le désordre, sans que la garde nationale, convoquée cependant dès le matin, par le rappel, parût en nombre suffisant pour le réprimer sur le théâtre où il se développait. Ce soir, l'insurrection a envahi l'état-major de la garde nationale et le ministère de la justice. On se demande avec une douloureuse stupeur quel peut être le but de ce coupable attentat ; des malveillants n'ont pas craint de répandre le bruit que le Gouvernement préparait un Coup d'Etat, que plusieurs républicains étaient arrêtés. Ce sont d'odieuses calomnies. Le Gouvernement, issu d'une Assemblée nommée par le suffrage universel, a plusieurs fois déclaré qu'il voulait fonder la République. Ceux qui veulent la renverser sont les hommes de désordre, les assassins qui ne craignent pas de semer l'épouvante et la mort dans une cité qui ne peut se sauver que par le calme, le travail, le respect des lois. Ces hommes ne peuvent être que les stipeudiés de l'ennemi ou du despotisme. Leurs crimes, nous l'espérons, soulèveront la juste indignation de la population de Paris qui sera debout pour leur infliger le châtiement qu'ils méritent.

EXÉCUTION DES GÉNÉRAUX

Clément Thomas et Lecomte

On lit dans le Journal officiel : Ce matin, vers midi, le général Lecomte séparé de ses troupes, a été amené par une bande de forcenés rue des Rosiers, à Montmartre, devant quelques individus prenant le titre Comité central. Des cris : « à mort ! » se faisaient entendre. Le général Clément Thomas, survenu peu de temps après, en habit de Ville, a été reconnu. Un des assistants s'est écrié : « C'est le général Clément Thomas, son affaire est faite ! » Le général Lecomte et le général Clément Thomas, ont été poussés dans un jardin, suivis par une centaine d'hommes, ils ont été attachés et fusillés. Leurs cadavres ont été mutilés à coup de baïonnettes.

Ce crime épouvantable, accompli sous les yeux du comité central, donne la mesure des horreurs dont Paris est menacé, si les sauvages agitateurs qui troublient la Cité et déshonorent la France pouvaient triompher.

Les deux aides de camp du général Lecomte allaient subir le même sort que leur général, quand ils ont été sauvés par l'intervention d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'est écrié que ce qui se passait était horrible ; qu'après tout, on ne connaissait pas ceux qui prononçaient ces condamnations à mort. Il a réussi à faire épargner les deux jeunes officiers, menacés d'une mort affreuse.

Que la population de Paris si indulgente jusqu'ici pour les fauteurs de désordres, comprenne enfin qu'elle doit se montrer énergique contre de pareils forfaits, sous peine d'en être complice !

Un détail sur ce crime horrible : Deux coups de feu partent. Le général Thomas n'est pas atteint. Il salue ses assassins. Assitôt un peloton se forme, se recule de cinq pas et s'appête à tirer. — Lâches que vous êtes ? dit Clément Thomas. — Feu ! commande un capitaine. Les deux hommes tombent. Clément Thomas, criblé par 18 coups de feu ; Lecomte, par onze. Ce n'était pas assez. Les fusiliers ont droit au coup grâce :

Des mobiles s'avancent et mutilent à coups de crosses les deux cadavres.

Jamais il ne pourra sortir de notre poitrine un cri d'indignation assez fort pour exprimer toute l'horreur que nous inspirent ces crimes atroces que la politique n'a jamais justifiés, et que la République plus que tout autre gouvernement doit répudier avec énergie.

(National).

Le remords de ce double meurtre doit peser sur nous tous, puisqu'il a pu s'accomplir sur notre sol et sous notre soleil.

(Paris-journal).

Dimanche matin la proclamation suivante du gouvernement, était affichée sur les murs de Paris.

Gardes nationaux de Paris, Un comité prenant le nom de Comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit, du ministère de la justice.

Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité ? Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent ? Sont-ils communistes ou bonapartistes ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livrent au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au Gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

Paris, le 19 mars 1871

Les ministres présents à Paris :

Dufaure, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, amiral Pothuan, général Le Flô.

Chronique locale

M. Dufaure s'occupe, dit-on, de réorganiser les justices de paix, dont il étendrait les attributions.

Voici quel serait, d'après l'Indépendance belge, le plan de la réorganisation militaire : Les deux ou trois dernières classes appelées seraient seules conservées, mais le temps du service serait réduit au plus à trois ans, probablement à deux ans, avec effet rétroactif. Remplacement abol. Des bans de réserve dans une limite assez considérable, mais pouvant seulement être appelés en cas de guerre.

ARRESTATION DE BLANQUI

Nous apprenons de source certaine que Blanqui vient d'être arrêté à Bretenoux. Il était caché là, dit-on, chez un de ses parents. Le condamné à mort par contumace a été transféré à Cahors où il est arrivé par le train de dix heures du soir. Il a été conduit aussitôt au Parquet.

Il est depuis écroué à la maison d'arrêt.

On nous écrit de Figeac :

Blanqui à Figeac

Le célèbre agitateur parisien vient de passer deux jours dans ce chef-lieu d'arrondissement. Arrêté à Bretenoux, dans la maison d'un de ses amis, où lui et Flourens avaient trouvé l'hospitalité, il a été conduit à Figeac, samedi dernier. Il a été interné dans l'appartement le plus confortable de la prison. Lundi matin 20 mars, il est parti accompagné de deux gendarmes.

La nouvelle de la présence du trop fameux révolutionnaire a produit très peu de mouvement. Quelques hommes, connus pour leurs opinions avancées, ont, paraît-il, sollicité et obtenu la permission de le visiter et de l'entretenir. Cinq ou six personnes à peine l'ont salué à son départ. La population est restée calme et indifférente.

Cette conduite honore les habitants de Figeac. Elle prouve leur sagesse et intelligent patriotisme, et témoigne de leur réprobation par des attentats dont Paris et la France,

ont cruellement souffert, et dont les deux principaux auteurs viennent d'être condamnés à la peine de mort.

Depuis quelques jours, des troupes d'artillerie venant de Chateauroux et se rendant à Toulouse passent dans notre ville

Vendredi soir, à onze heures moins un quart, on a vu dans la direction du Sud de Paris, tomber un superbe bolide laissant dans le ciel une longue traînée lumineuse qui a persisté pendant plusieurs minutes.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Notes parlementaires.

Versailles, le 20 mars 1871.

300 Députés environ se sont réunis hier, dans la salle des Conférences. M. Thiers a expliqué la situation : d'après lui le fond des choses serait moins grave qu'on ne le croit généralement. Quelques compagnies de la ligne seulement ont levé la croix en l'air, mais le gros de l'armée est bon et solide. Un petit noyau de troupes égarées sont restées dans les casernes de Versailles ; elles sont revenues à de bons sentiments et se trouvent noyées dans la masse des soldats fidèles.

M. Thiers continuant, a exposé qu'une double question se posait au Gouvernement. Protéger et défendre Paris, ce qui est événement considérable à coup sûr. — Protéger et défendre l'Assemblée qui est la France.

Le Gouvernement n'a pas hésité ; avant tout il a voulu assurer la sécurité de l'Assemblée et l'indépendance de ses délibérations et il a décidé d'évacuer Paris.

En ce qui concerne la province, ordre a été expédié à tous les fonctionnaires sous peine de forfaiture de ne recevoir aucune instruction ni aucun envoyé de la commune révolutionnaire de Paris.

Telles sont en résumé les déclarations faites dans la journée d'hier par M. Thiers.

Les députés ont tenu une seconde réunion avant dîner et une troisième dans la soirée. Les salons de M. Thiers sont restés ouverts jusqu'à deux heures du matin.

Ce matin, une nouvelle réunion des membres de la majorité a décidé de déclarer que l'Assemblée a le pouvoir de constituer : Cette déclaration aurait moins pour but d'user de suite de ce pouvoir que de constater un droit et d'établir qu'on ne se séparera pas sans constituer quelque chose.

Des représentations auraient été faites à M. Thiers, sur les 3 points suivants :

- 1^o Invitation de couper les télégraphes afin d'isoler le gouvernement révolutionnaire de la province ;
- 2^o Invitation de nommer d'urgence les Préfets.
- 3^o Necessité de réoccuper immédiatement le Mont-Valérien.

Aujourd'hui, à une heure après-midi, le général Vinoy a eu une entrevue avec M. Thiers dans son cabinet à la Préfecture.

La majorité se propose dit-on, de nommer une commission chargée de formuler les mesures urgentes à adopter.

On assure que le Duc d'Anmale est à Dreux.

Une des questions délicates qui avaient été réservées est celle de l'élection des princes d'Orléans ; le bruit court qu'une sorte de compromis a été arrêté à cet égard.

Les deux élections seraient validées immédiatement, et les princes satisfaits d'avoir obtenu la reconnaissance de leurs droits renonceraient à exercer leur mandat.

Ce matin de 9 h. à 11 h. il y a eu conseil de Ministres afin d'arrêter les nominations de préfets.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 20 mars.

La Chambre est en séance. Beaucoup de députés sont absents.

Toutes les nouvelles, toutes les conjectures possibles sont en circulation ; mais ce qui domine c'est la courageuse résolution de faire son devoir. L'installation incomplète de la Chambre n'a pas permis à tous les représentants de se concerter ; mais il est certain déjà que les violences dont on pourrait craindre l'explosion ne sont pas à redouter. Devant le danger commun on s'est accordé, on a compris que l'union, le calme, la concorde absolue sont nécessaires. Il est question de déclarer la Chambre en permanence et de prendre les mesures immédiates, actives, vigoureuses pour en finir avec l'insurrection.

La séance commence à deux heures. On dit que beaucoup de dévouements se sont offerts au Gouvernement. On remarque la présence de plusieurs députés de Paris : MM. Lockroy, Jules Ferry, Langlois entr'autres. A deux heures, le président arrive.

A deux heures 1/2, la séance est ouverte. Il est donné lecture du procès-verbal.

Un membre présente une rectification. Il déclare avoir voté et vote aujourd'hui plus que jamais pour le transfert de l'Assemblée à Paris.

Le président prononce quelques paroles condamnant l'insurrection de Paris qu'il qualifie de criminelle, et l'établissement d'un gouvernement de factieux qui se dresse devant l'Assemblée nationale, seule dépositaire des volontés du pays. Il ajoute que la France est confiante au milieu de tant d'épreuves ; que l'Assemblée nationale saura se défendre et se faire respecter ; que la force finira par demeurer au droit ; qu'enfin, l'Assemblée nationale saura défendre et assurer la République contre ceux qui la compromettent par leurs excès. (Applaudissements).

M. J. de Lasteyrie : Je ne veux pas faire un discours, mais demander à l'Assemblée de faire des actes. (Très bien). Je crois que dans les circonstances actuelles, il est de notre devoir impérieux d'affirmer entre la souveraineté d'une manière directe et explicite. Je demande à l'Assemblée de se réunir dans ses bureaux pour nommer une commission qui s'entendra avec le pouvoir exécutif sur les mesures à prendre. Nous devons agir ainsi pour notre dignité d'abord, pour la ville de Paris qui peut être exposée aux plus grands dangers, pour l'armée enfin. Je demande donc à l'Assemblée réunie dans ses bureaux de nommer une commission de 15 membres qui s'entendra avec le pouvoir exécutif sur les mesures à prendre. (Approbations).

M. Picard dit que le Gouvernement remercie la Chambre de cette proposition. Il espère que la force restera au droit et il ne s'oppose pas à la proposition. En attendant, le Gouvernement soumet à l'Assemblée un projet de loi portant : « L'Assemblée nationale issue du suffrage de la nation voit ses droits reconnus ; elle doit être protégée. Il est du devoir du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires. En conséquence, le Gouvernement propose la mise en état de siège du département de Seine-et-Oise.

L'urgence est déclarée sur cette proposition, ainsi que sur celle relative à la nomination d'une commission de 15 membres.

M. de Kerdel demande que toutes les questions relatives aux mesures à prendre soient soumises à une même commission.

M. le Ministre de l'Intérieur relève la proposition de M. de Kerdel et demande que les bureaux statuent séparément sur le projet de loi et sur la proposition de M. de Lasteyrie. M. de Kerdel insiste pour que la commission soit également saisie du projet de loi sur l'état de siège.

M. E. Picard, ministre de l'Intérieur, fait remarquer que la proposition de M. de Lasteyrie est autre que celle de l'état de siège.

L'Assemblée consultée décide qu'il y aura deux commissions et elle se retire dans ses bureaux.

La séance est suspendue à 2 heures 3/4.

Dernières nouvelles

Les Prussiens, en apprenant l'émeute de Paris, se sont rapprochés de la capitale, dit le Soir, et ont réoccupé Saint-Denis qu'ils avaient évacué. Le mouvement de retraite qu'ils opéraient a été complètement arrêté.

Hier au soir, les hôtels étaient vides et les gares de chemin de fer envahies par une foule qui prenait d'assaut le wagon.

De toutes les légations et ambassades sont partis cette nuit des courriers et des télégrammes annonçant à leurs gouvernements respectifs les tristes événements dont Paris vient d'être le théâtre.

Parmi les nombreux bruits qui circulent, nous saisissons celui qui prêterait au comité l'intention de marcher sur Versailles.

Par contre, on suppose que l'Assemblée nationale ira se réunir dans une localité moins exposée que Versailles à un coup de main de Paris.

Dernière Dépêche

Gouvernement à Préfets.

Versailles, 21 mars, 8 h. matin. Les nouvelles de toute la France sont parfaitement rassurantes.

Les hommes de désordre ne triomphent nulle part ; à Paris même, les bons citoyens se rallient et s'organisent pour comprimer la sédition. A Versailles, l'Assemblée, le Gouvernement ralliés, entourés d'une armée de 45,000 hommes, nullement ébranlés, sont en mesure de dominer les événements et les dominent dès aujourd'hui.

Hier, l'Assemblée a tenu sa première séance et s'est montrée calme, unie et résolue. Elle a formé une commission qui s'est entendue avec le Chef du pouvoir exécutif et qui a convenu avec lui de toutes les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Elle va publier une proclamation.

Lille, Lyon, Marseille et Bordeaux sont tranquilles.

Vous pouvez donner aux populations ces nouvelles qui sont rigoureusement exactes ; car le Gouvernement qui vous les adresse est un Gouvernement de vérité.

Qu'il reste bien entendu que tout agent de l'autorité qui pactiserait avec le désordre, sera poursuivi selon les lois, comme coupable de forfaiture.

Le chef du pouvoir exécutif,

THIERS.

Pour copie conforme, Le Secrétaire général préfet par intérim.

L. BOUDOSQUË.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton